

Chartres, le **18 MAI 2020**

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 23 octobre 2019, vous avez déposé une demande de modification des conditions d'exploitation du parc éolien BOIS DU FROU situé sur la commune de TOURY.

Cette modification porte sur les aspects suivants de vos machines :

- la correction d'une erreur de coordonnées pour l'éolienne n°4 ;
- le changement de modèle d'éolienne, avant construction, pour un modèle plus performant et de gabarit similaire (modèle initial VESTAS V112 – 3,6MW, modèle final NORDEX N117 – 3,45MW) ;
- le déplacement de quelques mètres et le rassemblement des deux poste de livraison en un unique poste de livraison « double ».

Les installations concernées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Installation	Coordonnées Lambert RGF 93		Commune	Lieu-dit	Parcelles cadastrales (section et numéro)
	X	Y			
Aérogénérateur TOU1	622641	6791512	Toury	Le Bois du Frou	ZB 4
Aérogénérateur TOU2	622576	6791047	Toury	Le Bois du Frou	ZB 8
Aérogénérateur TOU3	622467	6790561	Toury	La Butte de l'Orme Belet	ZC 6
Aérogénérateur TOU4	622491	6790129	Toury	Les Petits Champs	ZC 49
Poste de livraison (PDL) double	622494	6790143	Toury	Les Petits Champs	ZC 49



Ces modifications ne présentent pas un caractère substantiel au titre de l'article R 181-46 du code de l'environnement. Elles peuvent, par conséquent, être mises en œuvre sans autre modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

OSBS 1AM 8 1

**LA PRÉFÈTE, pour La Préfète,
Le Secrétaire Général**



Adrien BAYLE

**Monsieur Mathieu BONNET
Directeur Développement Eolien
Société PJ ENERGIE ENVIRONNEMENT
SAS TOURY ENERGIE
12 rue Martin Luther King
14280 SAINT CONTEST**

Copie : UD DREAL 28